



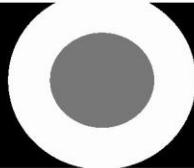
Commune de Maniquerville

Document d'information communal sur les risques majeurs

DICRIM

Risques naturels et technologiques

Ce document est à conserver soigneusement



Version de novembre 2011

LE MOT DU MAIRE : Votre conseil municipal a souhaité se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) qui sera probablement obligatoire dans les années à venir. De quoi s'agit-t-il ?

Maniquerville, comme toute autre commune, est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs ; bien que le risque sur Maniquerville soit limité.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés (inondation, cavités souterraines, transport de matières dangereuses). Le risque zéro n'existe pas, alors soyons prêts à réagir. C'est pourquoi la mairie s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde afin de mieux réagir à un évènement qui viendrait mettre en péril notre sécurité. Je souhaite que ce document préparé par le bureau d'études GeoDev et l'équipe municipale vous apporte l'information que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire, Michel LOISEL

La commune de Maniquerville est exposée à 2 risques naturels et 1 risque technologique

Le risque inondation



Le risque effondrement



Le risque Transport de Matières Dangereuses





QUELQUES POINTS DE VOCABULAIRE

Le **risque** est considéré comme **majeur** lorsque l'aléa s'exerce **dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants**. Il peut être de deux types :

Le risque naturel :

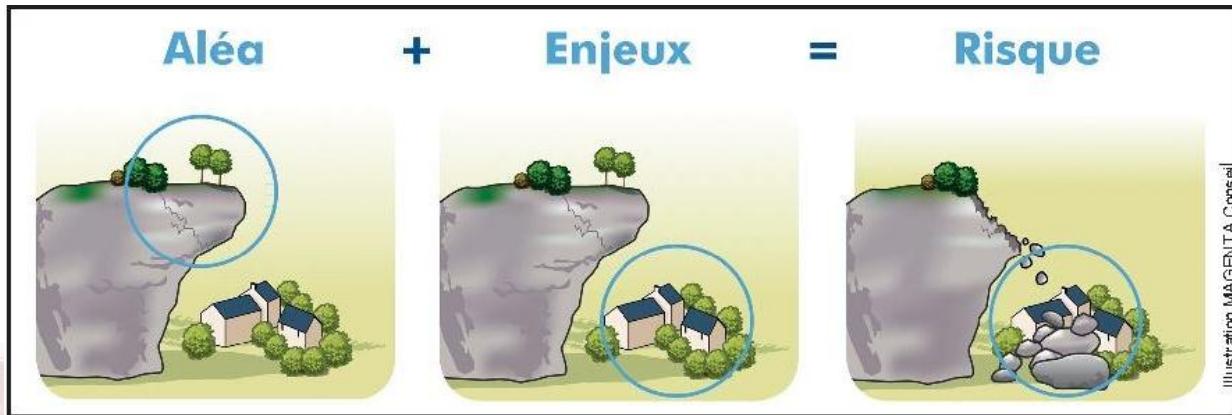
- ✓ inondation (ruissements, crues...) ;
- ✓ mouvement de terrain (éboulement de falaise, effondrement de cavités souterraines...) ;
- ✓ tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt ;
- ✓ séisme.

Le risque technologique :

- ✓ industrie ;
- ✓ nucléaire ;
- ✓ transport de matières dangereuses.

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.

A retenir :



L'Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux

Les Enjeux : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa



L'INFORMATION PREVENTIVE DES POPULATIONS

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que "*les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.*" Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N) prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I) arrêté. **La commune de Maniquerville n'est pas concernée**, toutefois l'équipe municipale a souhaité s'investir dans cette démarche afin de mieux gérer une éventuelle crise. **La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.**

LES RISQUES MAJEURS EN SEINE-MARITIME



Inondation



Effondrement



Falaise



Industriel



Nucléaire



Transport de matières dangereuses



LE RISQUE INONDATION

Les réflexes qui sauvent



Fermez la porte,
les aérations



Coupez l'électricité
et le gaz



Montez à pied
dans les étages



Écoutez la radio
pour connaître les
consignes à suivre



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas
libérez les lignes
pour les secours

Point de vocabulaire

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement
- la tempête littorale entraînant une submersion par la mer.

Situation du risque à Maniquerville

- ✓ Les risques d'inondation sur le territoire communal sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- ✓ Plusieurs axes de ruissellement majeurs ont été recensés sur la commune dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il y a 3 ans. A cela, on notera que le sud de la commune est plus vulnérable au risque inondation, notamment au hameau du Marché aux Raies.
- ✓ Des dommages ont été constatés par arrêtés de catastrophe naturelle pour les événements suivants (*source prim.net*) :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
17/01/1995	06/02/1995	Inondations et coulées de boue
25/12/1999	29/12/1999	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
07/05/2000	14/06/2000	Inondations et coulées de boue



Prévention

Des mesures de protection pour la maîtrise des phénomènes de ruissellements des eaux pluviales ont été prises par le Syndicat Mixte du Bassin Versant d'Etretat et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Valmont et de la Ganzeville, ainsi que la Communauté de Communes de Fécamp.

La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, internet, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :



Pas de vigilance particulière.



Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). *Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.*



Soyez très vigilant : *des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.*



Une vigilance absolue s'impose : *des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.*



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Point de vocabulaire

Risque cavités souterraines Les réflexes qui sauvent



Évacuez l'habitation



Écartez-vous au plus vite de la zone dangereuse

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- ✓ des glissements de terrain sur des versants instables ;
- ✓ des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs ;
- ✓ des affaissements et effondrements de cavités souterraines.

Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières, sablière, cailloutière, etc.).

En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Situation du risque à Maniquerville

Un Recensement des Indices de Cavités Souterraines et à ciel ouvert (R.I.C.S) réalisé lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) par un bureau d'études spécialisé a permis de recenser **24 indices de cavité** sur la commune de Maniquerville.

Il existe également **5 indices localisés à la parcelle** (parcelles dites "napoléoniennes") sur le territoire communal.



Prévention

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander la consolidation des terrains ou des constructions voire le rebouchage de la cavité.
- ✓ Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- ✓ L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés (Plan Local d'Urbanisme consultable en mairie).
- ✓ Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).
- ✓ La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.





LE RISQUE LIE AU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.



Situation du risque à Maniquerville

Le transport de matières dangereuses (TMD) à Maniquerville a lieu par voie routière et canalisation.

- ✓ La commune est concernée par le **transport routier** : le principal axe routier concerné est la **route départementale n° 11** ;
- ✓ **Une canalisation de gaz haute pression** est située sur la commune.

Prévention

Il existe à ce jour, une réglementation rigoureuse portant sur :

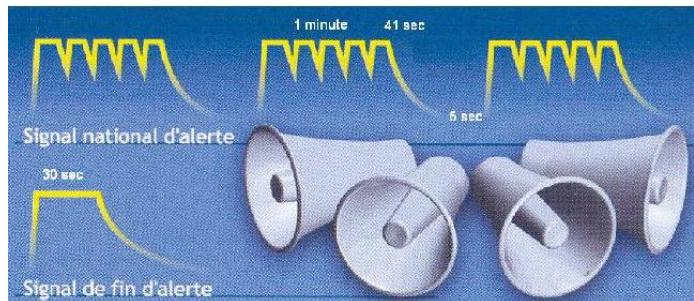
- ✓ **la formation** des personnels de conduite,
- ✓ la construction de citernes selon des normes établies avec **des contrôles techniques périodiques**,
- ✓ **l'identification et la signalisation de produits dangereux transportés** : code de danger, code matière, fiche de sécurité.



Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services municipaux ou les services de l'État par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel...).

Des essais des sirènes communales et des sirènes d'entreprises sont effectués sur l'ensemble du département le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h00.



Les principaux symboles de danger apposés sur les véhicules transportant des matières dangereuses sont les suivants :

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence **18 ou 112** en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

SYMBOLES de Danger

Codes danger & N° produit

CODES DANGER ET N° PRODUIT

CODES DANGER ET N° PRODUIT

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

MATIERE EXPLOSIVE

MATIERE RADIACTIVE

ÉMANATION DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU

MATIERE DU GAZ CONDUISANT

MATIERE DU GAZ TOXIQUE

GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE

GAZ SOUS PRESSION

MATIERE LIQUIDE INFLAMMABLE

MATIERE CORROSIVE



INFORMATIONS PRATIQUES

Consignes de sécurité communes à tous les risques

- 1/ Abritez-vous**
- 2/ Écoutez la radio**
- 3/ Respectez les consignes formulées par les autorités**

Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité

FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE : 96.3 FM

FRANCE INTER : 91,1 FM

RESONANCE : 105.1 FM

Notons que d'autres radios conventionnées sont indiquées dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Seine-Maritime consultable sur le site Internet de la préfecture)

LE PLAN D'AFFICHAGE EN MAIRIE

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'**affichage des consignes de sécurité** à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et les terrains suivants :

- ✓ **établissements recevant du public** (R123-2 du code de la construction et de l'habitation) dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- ✓ **immeubles** destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- ✓ **terrains de camping** ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- ✓ **locaux d'habitation** de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées.

Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée des bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé **GALA**, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

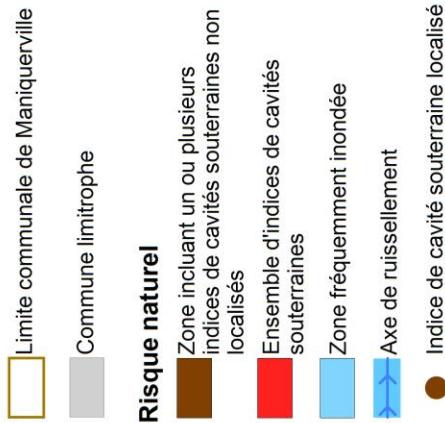
Entité	N° téléphone	Site Internet
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIES MAJEURS		
Mairie de Maniquerville	02.35.29.31.05	http://www.maniquerville.com/
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)	02.32.76.50.00	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique sécurité civile)
Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer		www.risquesmajeurs.fr
Académie de Rouen		http://rme.ac-rouen.fr
RISQUES NATURELS		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime	02.35.58.53.27	www.seine-maritime.equipement.gouv.fr
Information sur les crues, mouvement de terrain et cavités souterraines		www.vigicrues.ecologie.gouv.fr www.bdcavite.net www.bdmvt.net
Météo-France	08.92.68.02.76	www.meteofrance
RISQUES TECHNOLOGIQUES		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute-Normandie	02.35.52.32.00	www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Ce document est un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers

Commune de MANIQUERVILLE

DICRIM

Risques naturels et technologiques



Sources : IGN, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millesimes peuvent être différents
Données "risques naturels et technologiques"-
Mairie de Manierville

Réalisation & Conception GeoDev -
Novembre 2011
© IGN-PARIS Novembre 2011, ©IGN-BD Ortho®
©IGN-BD Topo®

